

District de: Québec
No. division: 1
No. cour: 500-11-050214-168
No. dossier: 41-2090800

FORMULAIRE 68

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers

(paragraphe 102(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Corporation de la maison du pressoir
Personne morale ayant fait affaire au 10 897, rue du Pont, dans la ville de Montréal, province de Québec H2B 2H3

original modifiée

Avis est donné de ce qui suit :

1. Corporation de la maison du pressoir a déposé une cession le 23ième jour de février 2016, et le soussigné, Raymond Chabot Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 14ième jour de mars 2016, à 09:00, au bureau de Laval, au 2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 415, Laval, Québec, H7T 2P6.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 24ième jour de février 2016, à Laval, Québec.

Raymond Chabot Inc.

Syndic

District de: Québec
 No. division: 1
 No. cour: 500-11-050214-168
 No. dossier: 41-2090800

FORMULAIRE 78

Bilan — faillite d'entreprise

(paragraphe 49(2), alinéa 158d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Corporation de la maison du pressoir
 Personne morale ayant fait affaire au 10 897, rue du Pont, dans la ville de Montréal, province de Québec H2B 2H3

Originale Modifiée

Au Failli:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 22ième jour de février 2016. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Failli)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$159,248.28
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$21,000.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$0.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$1.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$180,249.28
Surplus		\$0.00

ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Failli)		
1.	Inventaire	\$27,000.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$0.00
	Douteuses	\$23,000.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$0.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$2,001.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$1.00
<i>Si le Failli est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$29,002.00
Déficit		\$151,247.28

Je, Michel Villeneuve, de Corporation de la maison du pressoir de Montréal dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 22ième jour de février 2016 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉ (ou DÉCLARÉ
 SOLENNELLEMENT)
 devant moi Laval, dans la province
 de Québec,
 ce 22ième jour de février 2016

Michel Thibault
 Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province
 de Québec

Signature du Failli

Liste "A"
Créanciers non garantis
 Corporation de la maison du pressoir

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
1	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières	2250, rue St-Olivier, Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 4E9	\$0.00
2	BBP Avocats	1600, boul. St-Martin Est, Tour A, bureau 400, Laval, Québec, Canada, H7G 4R8	\$1.00
3	Bertoldi's	3730, autoroute des Laurentides, Laval, Québec, Canada, H7P 6A9	\$64.00
4	Borden Ladner Gervais LLP	1000, de la Gauchetière Ouest, bureau 900, Montréal, Québec, Canada, H3B 5H4	\$160.30
5	Café Union	550, boul. Montpellier, Montréal, Québec, Canada, H4N 2G7	\$382.50
6	Cafo inc.	2001, boul. Robert-Bourassa 21606, Montréal, Québec, Canada, H3A 2A6	\$287.45
7	CDEC	1350, rue Mazurette, bureau 400, Montréal, Québec, Canada, H7T 2P6	\$1.00
8	Choquette CKS	4550, Jarry Est, Montréal, Québec, Canada, H1R 1X3	\$894.45
9	CSST - Montréal	1, Complexe Desjardins, Tour Sud, 31e étage C.P. 3, Succ. Desjardins, Montréal, Québec, Canada, H5B 1H1	\$0.00
10	Dépotium	8469, 8e avenue, Montréal, Québec, Canada, H1Z 2X2	\$867.62
11	Dubé Loiselle inc.	583, rue Dufferin, Granby, Québec, Canada, J2H 0Y5	\$2,950.81
12	Fédération des caisses Desjardins du Québec	425, avenue Viger Ouest, 8ième étage, Montréal, Québec, Canada, H2Z 1W5	\$1,877.32
13	Fédération des caisses Desjardins du Québec	425, avenue Viger Ouest, 8ième étage, Montréal, Québec, Canada, H2Z 1W5	\$95,544.69
14	Fédération des caisses Desjardins du Québec	425, avenue Viger Ouest, 8ième étage, Montréal, Québec, Canada, H2Z 1W5	\$71.17
15	Fédération des caisses Desjardins du Québec	425, avenue Viger Ouest, 8ième étage, Montréal, Québec, Canada, H2Z 1W5	\$2,054.39
16	Hydro-Québec	140, Crémazie Ouest, 1er étage, Montréal, Québec, Canada, H2P 1C3	\$4,147.99
17	Hydro-Québec	140, Crémazie Ouest, 1er étage, Montréal, Québec, Canada, H2P 1C3	\$1,502.70
18	Hydro-Québec	140, Crémazie Ouest, 1er étage, Montréal, Québec, Canada, H2P 1C3	\$29.17
19	Hydro-Québec	140, Crémazie Ouest, 1er étage, Montréal, Québec, Canada, H2P 1C3	\$1,327.09
20	Institut universitaire en santé mentale de Montréal	7401, Hochelaga, Montréal, Québec, Canada, H1N 3M5	\$360.45
21	Journal des Voisins	10 780, Laverdure, Montréal, Québec, Canada, H3L 2L9	\$285.14
22	Kolleco, service de recouvrement	80, rue Fleury Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3L 1T2	\$1.00
23	Kolleco, service de recouvrement	80, rue Fleury Ouest, Montréal, Québec, Canada, H3L 1T2	\$1.00
24	La Cuisine Collective Hochelaga Maisonneuve inc.	3568, rue Adam, Montréal, Québec, Canada, H1W 1Y9	\$236.00
25	Les Brasseurs GMT inc.	5585, rue de la Roche, Montréal, Québec, Canada, H2J 3K3	\$1,987.97
26	Lyreco	7303, Warden Ave., suite 200, Markham, Ontario, Canada, L3R 5Y6	\$75.13
27	Marie Montpetit	1421, rue Fleury Est, Montréal, Québec, Canada, H2C 1S3	\$1,000.00
28	Marie-Ève Roy	160, rue Brighton, Otterburn Park, Québec, Canada, J3H 1Y3	\$450.00
29	MDM Monaca'h Data	338, rue St-Antoine Est, Montréal, Québec, Canada, H2Y 1A3	\$1.00
30	Ministère du Revenu du Québec - TPS - Montréal, Québec	1600, boul. René-Lévesque Ouest, 3e étage, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$11,020.00
31	Ministère du Revenu du Québec . - Montréal	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$18,900.00
32	Ministère du Revenu du Québec . - Montréal	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF, Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	\$0.00
33	Moneris Solutions	3300, Bloor Street West West Tower, 16th floor, Toronto, Ontario, Canada, M8X 2X2	\$475.70
34	Prévost Fortin D'Aouost, avocats	5, rue Castonguay, bureau 400, St-Jérôme, Québec, Canada, J7Y 2H9	\$0.00
35	Roch Guertin, Avocats	69, Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec, Canada, H2X 1X2	\$7,558.64
36	Rodolphe Maruca, avocat et conseiller en management	100, rue André-Pévoost, app 1602, Montréal, Québec, Canada, H3E 0C3	\$1.00

Failli

22ième jour de février 2016

Date

Liste "A"
Créanciers non garantis
Corporation de la maison du pressoir

No	Nom du créancier	Adresse	Montant de réclamation
37	Services Muséologique Cartgo inc.	5500, rue Fullum, Montréal, Québec, Canada, H2G 2H4	\$1.00
38	Services Techniques FM	5680, Cr. Panard, Laval, Québec, Canada, H7K 1C2	\$1,278.53
39	Société des Alcools du Québec	905, avenue De Lorimier, Montréal, Québec, Canada, H1K 3V9	\$1,371.90
40	SQS	4545, Pierre-de-Coubertin, Montréal, Québec, Canada, H1V 0B2	\$316.00
41	Transatlantique Sélection inc.	10 841, Papineau, Montréal, Québec, Canada, H2B 2A9	\$266.00
42	Vidéotron S.E.N.C.	865, rue Ste-Catherine Est, 4e étage, Tour 3 Sud, Montréal, Québec, Canada, H2L 0E3	\$1,498.17
Total:			\$159,248.28

Failli

22ième jour de février 2016

Date

Liste "B"
Créanciers garantis

Corporation de la maison du pressoir

No	Nature de la réclamation Détails de la garantie	Date de la garantie	Montant de la réclamation	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non- garanti de la réclamation
1	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières 2250, rue St-Olivier Trois-Rivières, Québec, G9A 4E9		\$10,500.00	\$0.00	\$0.00	\$10,500.00
2	Ministère du Revenu du Québec - Montréal - Montréal, Québec 1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF Montréal, Québec, H3H 2V2		\$10,500.00	\$0.00	\$0.00	\$10,500.00
Total:			\$21,000.00	\$0.00	\$0.00	\$21,000.00

Failli

22ième jour de février 2016

Date

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.
Corporation de la maison du pressoir

No	Nom du créancier Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
1	Salaire et vacances 2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 415 Laval, Québec, H7T 2P6			\$0.00		
Total:				\$0.00		

Failli

22ième jour de février 2016

Date

Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

Corporation de la maison du pressoir

No	Nom du créancier ou du réclamant, Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	Andre Bassal 2242, rue Bourgoin Montréal, Québec, H2B 2H3	\$1.00	\$0.00		
Total:		\$1.00	\$0.00		

Failli

22ième jour de février 2016

Date

Liste "E"

Créances payables à l'actif

Corporation de la maison du pressoir

No	Nom du débiteur, Adresse et occupation	Nature de la dette, Folio du grand livre ou autre livre portant détails, Détails des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance	Bonne Douteuse Mauvaise	Date de créance	Évaluation du produit
1	Compte à recevoir 10 897, rue du Pont Montréal, Québec, H2B 2H3	Compte à recevoir	\$0.00 \$23,000.00 \$0.00		\$0.00
Total:					\$0.00

Failli

22ième jour de février 2016

Date

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

Corporation de la maison du pressoir

No	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant, Adresse, Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Estimated to produce	Particular of any property held as security for payment of bill or note, etc.
Total:					

Failli

22ième jour de février 2016

Date

Liste "G"
Immeubles et biens réels appartenant au Failli
 Corporation de la maison du pressoir

No	Description de la propriété, Nature du droit du Failli, Qui en détient le titre	Valeur totale	Détails des hypothèques ou autre charges		Valeur de rachat ou surplus
			nom, adresse	montant	
Total:					

 Failli

 22ième jour de février 2016

Date

Liste "H"

Biens

Corporation de la maison du pressoir

No	Nature des biens	Endroit où les biens sont situés, Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être réalisés
1	Inventaire	Exposition permanente 10 897, rue du Pont, Montréal, Québec, Canada, H2B 2H3	\$253,000.00	\$25,000.00
2	Inventaire	Collection 10 897, rue du Pont, Montréal, Québec, Canada, H2B 2H3	\$46,000.00	\$2,000.00
3	Machines, outillage et installations	Équipement 10 897, rue du Pont, Montréal, Québec, Canada, H2B 2H3	\$40,000.00	\$2,000.00
4	Machines, outillage et installations	Équipement loué 10 897, rue du Pont, Montréal, Québec, Canada, H2B 2H3	\$1.00	\$1.00
5	Autres biens	Site WEB, achalandage, marque de commerce et nom 10 897, rue du Pont, Montréal, Québec, Canada, H2B 2H3	\$1.00	\$1.00
Total:			\$339,002.00	\$29,002.00

Failli

22ième jour de février 2016

Date

Si la réception est par voie électronique, l'original signé du formulaire est conservé par le syndic / l'administrateur du dossier



Dossier n° :

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de :

Corporation de la maison du pressoir (41-2090800)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante

Créancier : _____	Téléphone : _____
Adresse : _____	Télécopieur : _____
_____	Courriel : _____

Je certifie ce qui suit:

- Je suis le créancier du débiteur susnommé (ou je suis _____ (préciser le poste ou la fonction), de _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- Le débiteur était, à la date de la faillite (ou à la date de la mise sous séquestre ou, s'il s'agit d'une proposition, à la date du dépôt de l'avis d'intention ou, à défaut, de la proposition), soit le 23^{ième} jour de février 2016, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises

Réclamation non garantie au montant de _____ \$ (autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et :

- Pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi. (Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire)
- Pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

Réclamation du locateur suite à la résiliation d'un bail, au montant de _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant)

Réclamation garantie au montant de _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après: (Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que

vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

- Réclamation d'un agriculteur, d'un pêcheur ou d'un aquiculteur au montant de _____ \$**
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)
- Réclamation d'un salarié au montant de _____ \$**
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.
- Réclamation d'un employé relative au régime de pension au montant de _____ \$**
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.
 J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.
- Réclamation contre les administrateurs au montant de _____ \$** (À compléter lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après:
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- Réclamation d'un client d'un courtier en valeurs mobilières failli au montant de _____ \$**
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après:
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
5. Au meilleur de ma connaissance, **je suis lié** (ou le créancier susnommé est lié) ou **je ne suis pas lié** (ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur.
6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)
7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'un particulier.)
- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
 - Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté à _____ (ville) cette _____ (journée) de _____ (mois), _____ (année)

Signature de Créancier ou un Officier Autorisé

Témoin

Note: Si un affidavit est joint au présent formulaire, s'il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Avertissements: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

FORMULAIRE DE PROCURATION

(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi

Dans l'affaire de la faillite (ou de la proposition, ou de l'avis d'intention, ou le séquestre) de Corporation de la maison du pressoir (débiteur)

Je, _____ (nom de créancier ou un officier autorisé), de _____ (ville), créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____ (nom de la personne nommée), de _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Date le _____ (jour) de _____ (mois), _____ (année), dans la ville de _____ (ville), dans la province de _____ (province).

Témoin

Créancier (personne physique)

Créancier (personne morale)

Témoin

Par

Nom et titre du signataire autorisé

Procuration

La Loi sur la faillite et l'insolvabilité autorise qu'une preuve de réclamation soit préparée par l'agent dument autorisé d'un créancier, sans pour autant que ce dernier ait droit de vote à la première assemblée des créanciers ni qu'il ait le droit d'agir à titre de fondé de pouvoir des créanciers.

Générale

- Un créancier peut voter en personne ou par procuration;
- Un débiteur ne peut voter par procuration à aucune assemblée de ses créanciers;
- Le syndic peut être nommé fondé de pouvoir de tout créancier;
- À l'assemblée des créanciers, une société peut voter par l'intermédiaire d'un agent dument autorisé;
- Pour qu'une personne dument autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détenir une procuration en règle. Le nom du créancier doit paraître sur la procuration.

Avis de contrôle pour les Preuves de Réclamations

Cette liste de vérification est fournie pour vous aider à préparer la Preuve de Réclamation (formulaire 31) ci-jointe et, au besoin, la procuration (formulaire 36). Veuillez vérifier chacun des points mentionnés. Chaque créancier doit prouver sa réclamation, faute de quoi il n'a pas droit de partage dans la distribution qui peut être opérée.

Générale

- La signature d'un Témoin est exigée.
- La réclamation doit être signée personnellement par l'individu qui complète la déclaration.
- Inscrivez l'adresse complète pour expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation.
- Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant indiqué sur la preuve de réclamation.

Paragraphe (1) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier doit fournir la raison sociale complète de la société ou de l'entreprise.
- Si l'individu qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, il doit inscrire sa position ou son titre.

Paragraphe (3) de la Preuve de Réclamation

- Un relevé détaillé du compte doit être joint à la Preuve de Réclamation en incluant la date, le numéro et le montant de toutes les factures et tous les frais, incluant également la date, le numéro et le montant de tous les paiements ou crédits. Un relevé de compte n'est pas complet s'il commence avec un solde d'ouverture.

Paragraphe (4) de la Preuve de Réclamation

- Le créancier non garanti prioritaire doit spécifier la nature particulière de sa créance qui lui donne droit à une priorité ainsi que le calcul détaillé de celle-ci.
- Le créancier garanti doit indiquer sur une feuille annexée le détail de chaque garantie, sa valeur estimative et la date ou elle a été accordée ou autres détails à l'appui de sa réclamation, et joindre les documents relatifs à la garantie.
- Concernant une réclamation suite à une réalisation de bail ou contre un courtier en valeur mobilière, le créancier doit fournir tous les détails de sa créance, y compris les calculs s'y rapportant.

Paragraphe (5) de la Preuve de Réclamation

- En vertu de la définition de l'article 4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, tous les demandeurs doivent indiquer s'ils sont liés ou non liés avec le débiteur, en cochant la phrase appropriée.

Paragraphe (6) de la Preuve de Réclamation

- Tous demandeurs doivent inclure une liste des paiements ou crédits reçus ou attribués comme suit:
- Au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur ne sont pas des « personnes liées »;
- Au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées ».

FORMULAIRE 1.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits
envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

Daté le _____ jour _____,
à , .

Personne responsable (expéditeur) :	Michel Thibault -
(Syndic / administrateur/ séquestre intérimaire / séquestre : veuillez préciser)	Syndic
Dénomination sociale (le cas échéant) :	Raymond Chabot Inc.
Adresse :	2500, boul. Daniel-Johnson, bureau 415, Laval, Québec, H7T 2P6
Téléphone :	(514)673-5196
Télécopieur :	(450)910-1229
Courriel :	reclamationOuest@rcgt.com

AVIS

Veillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.